

Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi onze janvier deux mille vingt et un à seize heures cinquante-deux, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur

général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-00-03

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 janvier 2021.

CE-2021-00-04

Approbation du procès-verbal des séances des 14 et 15 décembre 2020 et du 7 janvier 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2020, avec modification, à la résolution CE-2020-12-37 « Addenda à la convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques effective depuis le 1er juillet 2017 à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs et autres et modification de contrat » par le remplacement, au deuxième alinéa, du numéro « CV-2020-07-00 » par le numéro « CV-2012-07-00 » et de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2020 et celui de la séance extraordinaire tenue le 7 janvier 2021.

CE-2021-00-05

Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2021 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision DSA-2020-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2021 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2020-046. Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2021, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville, situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CE-2021-00-06

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Rémy Langevin

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Rémy Langevin et aux membres du personnel de la Ville de Montmagny.

CE-2021-00-07

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
